

LA DEUX

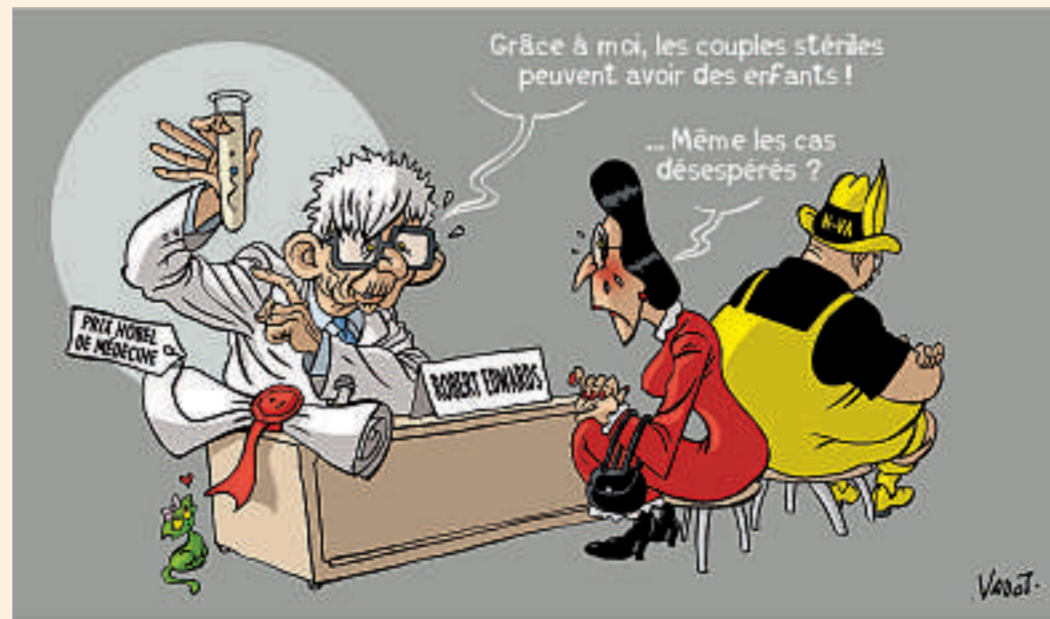
Fed: Sarah Bloom Raskin et Janet Yellen ont prêté serment

Janet Yellen a pris lundi ses fonctions de vice-présidente de la banque centrale américaine (Fed), a annoncé l'institution. La Réserve fédérale a publié un communiqué indiquant que Mme Yellen avait prêté serment devant le président de la banque centrale, Ben Bernanke. Au cours de la même cérémonie, Sarah Bloom Raskin a prêté serment comme gouverneur de la Fed. Le Sénat avait approuvé mercredi le choix du président américain Barack Obama de nommer Yellen et Bloom Raskin. Avec leur arrivée au Conseil des gouverneurs de la Fed, six des sept sièges de cet organe de direction sont désormais pourvus. Le dernier siège pourrait aller à Peter Diamond. ■

500 millions d'euros

L'Union européenne a débloqué 500 millions d'euros pour permettre, en puisant dans les stocks européens d'intervention de produits agricoles, des distributions de nourriture aux personnes démunies en 2011. Ce programme a été mis en place il y a 20 ans pour écouler les stocks excédentaires de produits agricoles qu'achète l'UE quand elle intervient sur les marchés afin de corriger les cours. ■

Epingle par Vadot



Le Nobel de Médecine au père de la fécondation in vitro

Le prix Nobel de Médecine 2010 a été attribué au Britannique Robert Edwards, père de la fécondation in vitro (avec le gynécologue Patrick Steptoe, décédé depuis). Cette récompense intervient 32 ans après la naissance du premier bébé-éprouvette, Louise Brown, en 1978. «Personne ne voulait prendre de risques éthiques. Ils m'ont dit que les enfants ne seraient pas normaux», avait-il déclaré, il y a quelques années. ■



© AFP

Top 5 des articles les plus lus sur lecho.be

1. «Irresponsable» pour les francophones
2. La plus longue série baissière de l'année
3. Coup de grâce pour Opel Anvers
4. Démantèlement d'une escroquerie à l'encontre des banques
5. Texto: La déclaration de Bart De Wever

Editorial



par Laurent Fabri

Newsmanager

Les dés étaient-ils pipés?

Demi-surprise que cette fermeture d'Opel Anvers, même si la déception est grande pour les quelques centaines de membres du personnel. Les «négociations» menées avec les différents candidats repreneurs, et notamment les deux derniers présentés encore avant le week-end par Nick Reilly, passent aujourd'hui pour un écran de fumée. En fait, et l'analyse est certes facile a posteriori, les dés semblaient pipés dès le moment où GM a joué la carte immobilière en même temps que celle de la reprise opérationnelle.

Les deux dossiers étaient pourtant présentés comme sérieuse la semaine dernière par le patron de GM Europe dans ces colonnes. Et en l'espace de quelques jours seulement, ces deux dossiers auraient perdu tout intérêt? Seule donc la piste immobilière, la vente du terrain estimée à 200 millions soit la moitié du plan social, garde donc de la valeur aux yeux de GM.

On s'en doute, la décision n'a pas été prise de gaieté de cœur par le groupe de Detroit. Mais mathématiquement, ce choix était sans doute le plus facile à prendre. Une usine considérée comme chère, en fin de vie, puis que le modèle unique qui y était construit était obsolète et un «poids politique belge» réduit par rapport au monstre allemand voisin.

De ce point de vue, la comparaison avec Ford Genk, Volvo Gand et Audi Brussels est intéressante. Et les propos de Nick Reilly résonnent bizarrement face à ceux de Stephen Odell, son homologue de Ford Europe. Ce dernier ne tarissait pas d'éloges sur l'industrie automobile belge, parlant sur son avenir, comme l'a fait avant lui le groupe Volkswagen en passant l'usine forestoise sous la bannière d'Audi. Et pourtant, ces unités de production là étaient aussi en concurrence avec celles d'autres grands pays. Certes Ford et VW n'étaient pas en 2009 dans la même situation que GM, au bord du gouffre. Et leur besoin de soutien public n'était pas aussi crucial. Mais tout de même, cherchez l'erreur...

Procès Kerviel, la fin du suspense

Le tribunal correctionnel de Paris rend son jugement ce matin dans l'affaire Kerviel, l'ex-trader de la Société Générale. Il risque jusqu'à 5 ans de prison.

PROCÈS Krystèle Tachdjian

C'est ce matin à 10 heures que l'ex-trader de la Société Générale, Jérôme Kerviel sera fixé sur son sort. Le jeune homme de 33 ans encourt jusqu'à 5 ans de prison et 375.000 euros d'amende. Jérôme Kerviel est accusé d'avoir fait perdre 4,9 milliards d'euros à la banque en engageant, en pleine crise, des sommes astronomiques sur les marchés, près de 50 milliards d'euros au total.

La Société Générale, partie civile dans le dossier, lui réclame de son côté 4,9 milliards d'euros de dommages et intérêts.

Le procès-fleuve de l'ex-trader qui s'était tenu du 8 au 25 juin, avait donné une image dérangeante du monde du trading, entre surmenage et manque de contrôle, sans pour autant percer le «mystère Kerviel».

Procès de la finance et ses dé-

rites, mais aussi celui de la Société Générale et des «années fric», comme a tenté de le faire valoir la défense.

TOUS COUPABLES

«Tous coupables», avait lancé l'universitaire parisienne Catherine Lubochinsky entendue comme experte lors du procès. Selon elle, les incidents du tra-

gement pour renforcer leur dispositif, bien évidemment, et à l'exception de la Société Générale, aucune des grandes banques n'a axé sa communication sur un tel renforcement, ce qui aurait été perçu comme un aveu d'insuffisance antérieure... La Société Générale déclare avoir investi 130 millions d'euros sur deux ans (2008-2009), dont 55 millions pour le seul ren-

forcement de la sécurité informatique, ce qui ne représente que 2,5 % des investissements du groupe de 5,4 milliards sur la période...», explique Christophe Nijdam, analyste chez Alpha Value à Paris.

Une telle affaire pourrait-elle se reproduire à l'avenir? «Si on analyse l'affaire Kerviel comme une simple affaire de fraude, probable-

Quelle que soit la teneur du verdict, il y aura un avant et un après Kerviel.

ding sont régulièrement cachés et arrangés par un départ à l'amiable des personnes concernées.

Quel que soit le verdict rendu ce matin, il y aura un avant et un après Kerviel. «L'affaire Kerviel a sans aucun doute sensibilisé les directions générales de banques au risque de fraude. Quant à savoir si les banques ont investi massive-

ment pas, bien que ce soit une éternelle course dans le jeu du gardien et du voleur. Si on regarde maintenant cette affaire sous le prisme d'un dommage collatéral de la banque-casino, alors, oui, de nouvelles pertes spéculatives très importantes demeurent possibles, pour ne pas dire probables. Ce sera le cas tant que certaines banques perdureront à faire du trading pour compte propre soit directement, soit indirectement en finançant des hedge funds par endettement...», poursuit l'analyste.

■

L'annonce du jugement en temps réel sur lecho.be

Démission du Pdg de Boursorama

Encore un départ par ricochet lié à l'affaire Kerviel. Le Pdg de la banque en ligne Boursorama (groupe Société Générale) a démissionné de ses fonctions hier pour des «raisons personnelles», selon un communiqué. En réalité, son départ serait lié à l'affaire Kerviel, a révélé le site du Figaro. L'ancien directeur de la communication du groupe Société Générale notamment au moment de l'affaire aurait préféré quitter le groupe, en vue de la sortie jeudi de son livre sur ce scandale. Hugues Le Bret est un ancien proche de Daniel Bouton, l'ex-Pdg de la SocGen, dont l'Elysée a obtenu la tête.

«Révélation explosive» Le livre d'Hugues Le Bret s'intitule: «La semaine où Kerviel a failli faire sauter le système financier mondial». Selon Le Figaro, il est riche en anecdotes et contient des révélations suffisamment explosives pour que le dirigeant choisisse de quitter ses fonctions. ■

José Serra

Candidat social-démocrate brésilien

Avec ses 32,6 % de voix, l'ancien gouverneur de Sao Paulo contraint Dilma Rousseff à affronter un second tour pour remporter l'élection présidentielle au Brésil.

Arrivée largement en tête au premier tour de l'élection présidentielle dimanche au Brésil, Dilma Rousseff, candidate adoubée par le chef d'État sortant Lula, devra passer par un second tour pour devenir la première femme à diriger le pays. Jusqu'à la veille du scrutin, les sondages voyaient encore cette ancienne rebelle marxiste de 62 ans gagner dès le premier tour. Les urnes ont finalement rendu leur verdict: «Dilma», la candidate du Parti des Travailleurs, affrontera au second tour, le 31 octobre, José Serra du Parti de la social-démocratie brésilienne (PSDB). À 68 ans, l'ancien maire et gouverneur de Sao Paulo a recueilli 32,6 % des voix. Physique austère et calvitie prononcée, José Serra est, contrairement à Dilma, un homme politique chevronné. Il a acquis sa popularité en 1998 alors qu'il était ministre de la Santé du président social-démocrate Fernando Henrique Cardoso. Économiste de formation, diplômé de l'université américaine de Cornell, José Serra est resté pour les électeurs «celui qui a aidé les malades et les personnes âgées à moins dépenser en médicaments et qui a interdit la publicité des cigarettes à la TV». Il avait alors affronté les laboratoires pharmaceutiques, les multinationales propriétaires de brevets, l'industrie du tabac, les agences de publicité et les chaînes de télévision. Déjà candidat à la présidence en 2002, il avait été battu au second tour par Lula. José Serra a une réputation de gestionnaire efficace, mais comme Dilma Rousseff, manque de charisme et ne se distingue pas par ses talents d'orateur. Si le PSDB se veut plus proche des marchés et du secteur privé, José Serra lui-même prône un gouvernement fort et son passé de militant de gauche ne déparera pas au sein du Parti des travailleurs. Fils d'Italiens immigrés venus de Calabre, il a été à 21 ans, président de l'Union nationale des étudiants (UNE). À ce titre, il fut parmi les premiers à être poursuivis par le régime militaire lors du coup d'État de 1964. Exilé au Chili pendant 14 ans, il y a rencontré puis épousé une danseuse du ballet national du Chili, Silvia Monica Allende, avec qui il a deux enfants. ■



© Reuters

La petite histoire

Quand Lidl licencie pour une salade de fruits

Il ne fait, de toute évidence, pas bon aimer les fruits, ni les partager. Le gérant du Lidl de Montegnée (province de Liège) l'a appris à ses dépens. Il a en effet été licencié vendredi dernier pour faute grave, la direction de la chaîne de magasins lui reprochant d'avoir mis à disposition de ses collaborateurs des fruits qui avaient presque atteint leur date limite de consommation et ne pouvaient donc plus être vendus. Estimant la sanction excessive, une vingtaine de membres du personnel du Lidl de Montegnée se sont rassemblés lundi matin devant le supermarché pour protester contre ce brusque licenciement. «Il s'agit de 3 oranges, 2 poires et une mangue. Ce n'est pas un vol puisque ces fruits

étaient destinés à la poubelle. La gravité de la sanction est sans commune mesure avec ce qui a été fait», dénonçait hier Romuald Geury, permanent du syndicat chrétien CNE. «On refuse de reconnaître ce licenciement pour faute grave qui n'est pas justifié», a-t-il ajouté. Des employés de plusieurs autres Lidl de la région ont rejoint le mouvement en cours de matinée. Les équipes de chaque magasin avaient repris le travail en milieu d'après-midi, non sans menacer la direction de nouveaux mouvements de grève si elle maintenait sa décision. On apprend en soirée que la direction de Lidl avait finalement retiré la notion de faute grave à l'encontre du gérant qui n'a pas été réintégré pour autant. ■ Y.A.B



Jérôme Kerviel, sous l'oeil des caméras, au tribunal correctionnel de Paris, en plein cirque médiatique.

© AFP